grande somme de bienfaits dans les familles. Le notariat est un mandataire et le mandat qui lui est confié est un dépôt des plus sacrés qu'on puisse donner à un homme.

Je félicite les jeunes, dit-il, de s'être groupé en cercle afin de se réunir chaque année dans des agapes fraternelles.

Les membres du Barreau, cette année, comme dans le passé, ont tenu à cœur de manifester qu'ils fraternisent avec leurs collègues en loi, et c'est pour cette raison que plusieurs d'entre eux figurent à votre table ce soir.

En venant ici, nous, les avocats, nous avons pour but de témoigner de notre solidarité aux yeux du public. On cherche dans certains milieux à critiquer le rôle des professions et à l'annihiler. Pourtant les professions rendent de grands services à la civilisation. Elles sont le fondement des sociétés. Qu'adviendrait-il si le monde macchait au hasard, sans juges, sans avocats, sans hommes de ion?

Ce discours a été très applaudi. Il fut suivi d'une heureuse allocution de Sir Alexandre Lacoste, à qui était échue la tâche de répondre à la santé de la magistrature. Le savant juge commença par remercier le cercle des notaires de son invitation à un si magnifique banquet. Il est doublement heureux de se trouver à cette démonstration, car il revoit, après de longues années de séparation, dans MM. Fontaine et Bazin, deux confrères qu'il n'avait pas vus depuis sa sortie du collège.

En outre, il est fils de notaire, frère d'un notaire et il a vécu dans l'atmosphère du notariat et, souvent, il lui a été donné de constater combien de secrets sont déposés dans l'étude des membres de la profession. Que de ménages désunis il a vu entrer dans le bureau de ses preches, sortir l'instant d'après, réconcilliés et heureux.

"Le cœur d'un honnête homme, l'esprit d'un homme cultivé, et enfin une connaissance approfondie de la science légale, telles sont les trois qualités requises d'un bon notaire."

Le savant juge en chef ajoute :

"On m'accusera peut être de partialité, mais unfin, je crois posséder dans l'opinion écrite d'un jeune notaire de quatre ans de pratique, un chef-d'œuvre de clarté et de logique. J'évoque ici le souve-nir de vicilles affections et la mémoire d'un frère enlevé trop tôt pour notre bonhour. Une difficulté s'était élevée entre le Séminaire